

# LOGNES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 04 mai 2015, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.**

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2015.
2. Avis de la commune sur le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée.
3. Subventions aux associations sportives – année 2015.
4. Subvention à l'association Marne-la-Vallée Basket Val Maubuée et convention financière – année 2015.
5. Subvention à l'association U.S. Lognes Football et convention financière – année 2015.
6. Subvention exceptionnelle au collège La Maillière pour la manifestation « A vos marques ! ... Pensez ! » - année 2015.
7. Tarification des frais de scolarité applicables aux autres communes pour l'année scolaire 2014/2015.
8. Avenant n° 9 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune d'Emerainville pour les élèves scolarisés en CLIS.
9. Avenant n° 8 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune de Croissy-Beaubourg pour les élèves scolarisés en CLIS.
10. Subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires de janvier à juin 2015.
11. Contrat cartes imagine 'R – année scolaire 2015-2016.
12. Modification des horaires des Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2015.
13. Désaffectation des deux logements de fonction de l'ancien groupe scolaire du Grand Bassin en vue de leur cession.
14. Désaffectation et déclassement d'un terrain sis 80 boulevard du Segrais.
15. Cession d'un terrain sis 80 boulevard du Segrais.
16. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du groupe scolaire du Village.
17. Maintien des tranches de revenus mensuels des quotients familiaux et des tarifs des services municipaux applicables aux familles jusqu'au 31 décembre 2015.
18. Subvention au CCAS - année 2015.
19. Convention d'adhésion de la commune au Fonds de solidarité Logement (FSL) - année 2015.
20. Convention tripartite entre la commune de Lognes, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association le Grenier Lognot.
21. Communications du Maire.

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Approuvé par le Bureau Municipal  
du 20 avril 2015**

En Mairie, le 21 avril 2015

Michel RICART



Maire de Lognes